

AUDITIONS DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Assemblée nationale et Sénat

Les lundi 20 et mercredi 22 juillet 2020

> [Lien vers l'audition de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale](#), lundi 20 juillet

> [Lien vers l'audition de la Commission des Lois du Sénat](#), mercredi 22 juillet

1. JUSTICE DE PROXIMITÉ

- Utiliser ce qui existe « *à droit et moyens constants* » et **ne pas rétablir les tribunaux de proximité supprimés en 2017**
- **Faire en sorte que la justice soit rendue au plus près de l'individu**, au terme d'une concertation locale (maires, présidents de tribunaux, bâtonniers), notamment en :
 - **favorisant la mise en place d'audiences foraines en plus grand nombre** ; et
 - **utilisant les dispositions du nouvel article L.212-8 du code de l'organisation judiciaire**, permettant aux chefs de cour d'attribuer des compétences matérielles supplémentaires à une chambre
- **Juger rapidement les petits délits et les incivilités**
- **Renforcer l'effort d'accueil des victimes**
- Engager une **réflexion sur la présence des greffiers aux audiences** ainsi que sur **les tâches qui leurs incombent**

2. RÉFORMES À VENIR OU EN COURS

- **Poursuivre les réformes en cours de discussion parlementaire** :
 - **Bioéthique**
 - **Parquet européen et justice pénale spécialisée**
 - **Réforme de l'ordonnance de 1945** relatif à la justice pénale des mineurs
- Veiller à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et à la **bonne application de la réforme du divorce**, qui serait « *attendue par tous* »

3. RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

- **Aboutir la réforme de l'article 65 de la Constitution** afin de **soumettre les nominations des magistrats du parquet à l'avis conforme du CSM**

4. POLITIQUE PÉNALE

❖ **Conditions pénitentiaires**

- Le Garde des sceaux considère que « *la prison de demain ne peut pas être celle que nous avons connu* » et souhaite « *repenser la prison* », qui doit servir à « *punir, mettre à l'abris la société et réinsérer* ».
- Le sort des détenus demeurant une « *préoccupation majeure* », il veut « *rompre la fatalité de la condamnation et maintenir un taux de détention le plus bas possible* » et insiste sur les disparités territoriales, qui sont pour lui, « *une inégalité insupportable* »
- Pour ce qui sont des conditions d'enfermement, il souhaite « *améliorer le quotidien de tous* » et **propose que les avocats s'emparent du sujet, notamment en ce qui concerne les peines et les modalités d'exécutions**. Il rappelle que la France a été récemment condamnée pour les conditions de détention des prisonniers.
- Poursuivre le **Plan immobilier pénitentiaire** (15 000 places supplémentaires)
- **Rendre la détention provisoire exceptionnelle** en donnant des instructions aux parquets afin que les réquisitions aillent dans ce sens
- **Installer des brouilleurs de téléphones** afin de lutter contre la radicalisation en prison
- **Améliorer la sécurité des surveillants pénitentiaires**, notamment en :
 - **renforçant leurs équipements ;**
 - **permettant qu'ils soient en capacité de proposer des programmes de réinsertion ;** et
 - **proposant de nouvelles dispositions concernant les fouilles**, qui respectent l'équilibre entre impératif de sécurité et conformité avec les droits de l'homme

❖ **Cours d'assises et cours criminelles**

- **Maintenir la cour d'assises** et **créer une commission de réflexion sur la cour d'assises**, associant les avocats pénalistes et les hauts magistrats
- **Attendre les résultats de l'expérimentation des cours criminelles** avant de prendre une décision les concernant

❖ **Les mineurs**

- **Encourager l'éducatif** afin de préserver l'enfance et ne pas envisager l'incarcération trop systématisée
- Mettre en place **un délégué du juge pour plus de rapidité**
- **Proposer avec le ministère des Armées**, une prise en charge commune des mineurs délinquants

❖ **Les violences conjugales**

- **Poursuivre les travaux engagés dans le cadre du Grenelle des violences conjugales** et ouverture de nouveaux chantiers si nécessaire
- **Créer des unités de proximité dans les hôpitaux** afin d'améliorer la prise en charge des victimes
- Permettre **un rappel à la loi aux hommes suspectés de violences conjugales**, s'ils ne sont pas déférés, **indépendamment des poursuites éventuellement engagées ultérieurement**
- **Mettre en œuvre le dispositif de bracelet anti-rapprochement**, qui fonctionnera à partir de septembre 2020

❖ **La haine sur Internet**

- **Centraliser des affaires de cyberhaine au Tribunal de Paris**

❖ **Les enjeux européens et internationaux**

- **Améliorer le classement de la France en matière de respect des droits fondamentaux** (12^{ème} rang sur 47 pays)
- **Intensifier les coopérations internationales** (protection des victimes, défense de l'environnement et défis numériques) **en s'appuyant sur les réseaux de coopération internationale déployés par chacune des professions juridiques et judiciaires**
- Faire de la défense des droits fondamentaux l'axe fondateur de l'action internationale du Gouvernement

5. SECRET PROFESSIONNEL DES AVOCATS

- Le ministre de la Justice considère que **le secret professionnel des avocats « n'est pas protégé »** et que **« le droit d'informer trouve sa limite dans la protection de l'innocence »**. Il a tenu à rappeler que le président François HOLLANDE avait promis une loi à ce sujet, qui n'a toujours pas été mise en œuvre.

6. LANCEURS D'ALERTE

- **Adapter le droit français à la Directive lanceurs d'alerte**, que le Garde des sceaux estime nécessaire

7. RESPONSABILITÉ CIVILE

- Un **texte a été préparé par le ministère de la Justice**. Le Garde des sceaux a indiqué qu'il doit **« en prendre connaissance »**.

8. ENQUÊTES

- **Limiter la durée des enquêtes préliminaires** afin d'éviter toute suspicion
- **Introduire du contradictoire** dans les enquêtes préliminaires
- **Engager une réflexion sur la présomption d'innocence** et sur **le secret de l'enquête**, auquel les journalistes seront associés

9. BUDGET

- **Augmenter significativement les moyens** de la justice et **obtenir des améliorations matérielles**
- **Faire en sorte que l'augmentation de crédits ne soit pas inférieure à la trajectoire budgétaire** de la justice (non création de plus de 500 postes depuis 2018)
- Obtention d'un **budget de 530 millions d'euros** et la **création de 360 emplois** pour réaliser la **transformation numérique de la justice**
- Instauration d'un **plan vacataire de 8 millions d'euros** pour le **recrutement de 1 000 vacataires** afin de **faire face au stock des affaires post covid**